

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du jeudi 24 janvier 2019 à 18 heures 30  
Convocation du 16 janvier 2019

**Secrétaire de Séance** : Stéphane BROUSSE

**Étaient présents à cette séance :**

Gérard LAVASTROU, Daniel PERRINET, Aurélie VERGNE, Stéphane BROUSSE,  
Lionel BROUSSE, Jérôme JEAN, Alain BONNEVAL, Philippe BROUSSE,  
Nelly BONNEVAL, Pierre AUDUBERT

**Excusée :** Viviane PACHECO DUMONT

Monsieur le Maire indique avant tout qu'il convient d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, relativement au mandatement d'une dépense d'investissement avant le vote du BP.  
*Acceptation à l'unanimité.*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 14 novembre 2018.  
*Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents.*

**1. Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP**

Le maire informe le conseil municipal de la réception de factures de l'atelier de conservation et de restauration (SARL à l'œuvre de l'art), concernant les tableaux et le mobilier de l'église. Il indique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Au regard des crédits ouverts au chapitre 23 au BP 2018, le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019, dans la limite 15 000 euros.

*Vote à l'unanimité.*

**2. Adressage – choix de la signalisation**

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs devis de fournitures de plaques et numéros pour la signalisation à installer dans le cadre de l'adressage.

Après comparaison des propositions et des différents modèles, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société signature. Le choix des fournitures retenu est :

- plaques émaillées avec bord arrondi simple,
- couleur « RAL 3014 » (bordeau),
- écriture « RAL 1015 » (beige)
- poteaux de support ronds.

Des devis concernant la pose de cette signalisation sont en attentes de réception.

*Vote à l'unanimité.*

### **3. Motion de l'association des Maires de France**

Suite à la lecture de la résolution finale du congrès 2018 de l'AMF, le conseil municipal décide d'apporter son soutien à cette résolution et à l'association dans ses discussions avec le Gouvernement.

Vote à l'unanimité.

### **4. Versement d'un secours**

Suite à des difficultés techniques de gestion du dossier maladie de l'agent communal, le maire avait évoqué la possibilité de lui verser un secours. Etant donné la régularisation de sa situation sur la paie de janvier, le conseil municipal a considéré que ce versement n'avait plus lieu d'être.

### **Questions diverses :**

- Néant

La Séance est levée à vingt heures trente.

The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Sauvant, Corrèze. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE SAINT-SAUVANT (Corrèze)" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Le Maire,  
Gérard LAVASTROU